Chaque année, la FESFO organise des stages de formation, des journées d'animation, des activités de groupe ou des stages de vie de groupe, dans lesquels 15 000 jeunes environ sont sensibilisés à la nécessité de leur engagement dans le développement et l'organisation d'activités précises. Grâce à différents appuis (conseils scolaires, ministère de l'Éducation de l'Ontario, Patrimoine canadien, etc.), la FESFO organise chaque année un stage d'envergure provinciale au lac Couchiching : le stage franco-ontarien de formation en leadership. L'objectif principal est de former les leaders des écoles, c'est-à-dire les présidentes et les présidents et les vice-présidentes et les vice-présidents des écoles. Le stage dure quatre jours durant lesquels des enseignantes et des enseignants animent les activités proposées. Toutes les écoles secondaires franco-ontariennes sont invitées à y prendre part.

Témoignage

Natalie Kahalé, animatrice d'une émission à la télévision communautaire

À l'école secondaire, je ne savais pas trop comment me désigner. Je ne me considérais pas nécessairement comme une francophone parce que la moitié de ma famille est anglophone et l'autre, égyptienne (et je ne parle pas arabe). C'était comme si la communauté francophone était une parenté adoptive et que je n'étais pas comme elle.

Je me suis impliquée dans le conseil des élèves comme ministre des Communications (ma passion a commencé jeune!). J'ai assisté au camp de leadership de Couchiching (Couch). Lise Paiement a monté un spectacle dont le sujet était l'identité culturelle et où elle lança l'expression « Jelly Beans » pour décrire la diversité culturelle des Franco-Ontariens à la fin du xx^e siècle. Je suis revenue de Couch avec une nouvelle identité. J'ai finalement compris mon identité culturelle. J'avais autant droit à une place que mes amis de souche franco-ontarienne. Je n'étais plus la fille d'une mère canadienne-anglaise et d'un père originaire de l'Égypte seulement, j'étais aussi une francophone en Ontario au même titre qu'eux.

J'ai fait mes études universitaires en français en psychologie à l'Université d'Ottawa et je travaille aujourd'hui comme coordonnatrice des programmes aquatiques pour la ville d'Ottawa. Mon grand amour est le monde des médias. Je suis l'animatrice d'une émission de télévision de la chaîne de télévision Rogers. C'est un talk-show en français destiné à un public cible de 18 à 30 ans. Arrive en ville! s'adresse aux jeunes adultes francophones de la région. Je suis très fière de faire cette émission.

Qu'en penses-tu?

En quoi les Jeux francoontariens sont-ils beaucoup plus que de simples jeux? La FESFO produit aussi des fascicules, des affiches, des guides et le magazine *Nous*, dans lesquels sont proposées une quantité d'activités.

Depuis peu, la FESFO parraine les Jeux franco-ontariens avec d'autres organismes. C'est à la FESFO que revient le mérite d'organiser ces jeux avec l'aide de partenaires tels que les clubs Richelieu, les bénévoles et les enseignantes et enseignants. Les Jeux franco-ontariens, inaugurés en 1994, regroupent annuellement des jeunes venus des écoles secondaires de langue française des quatre coins de la province. Cette rencontre comprend diverses activités, tant culturelles que sportives. En mai, un millier de jeunes se donnent rendez-vous dans une ville différente, telles Orléans, Vanier, Chelmsford, Welland, Kapuskasing, Casselman, Toronto, Windsor et Sudbury.

Les Jeux franco-ontariens comportent des compétitions liées aux six domaines suivants : sports et athlétisme, arts visuels, improvisation théâtrale, jeu-questionnaire portant sur l'Ontario français, amuseurs publics, chansons et musique. Chaque année, les jeunes jouent le rôle de journalistes et produisent le journal souvenir des Jeux franco-ontariens, tiré à 15 000 exemplaires.

Dans un esprit d'animation, la FESFO encourage les écoles primaires à organiser des « Minijeux franco-ontariens » en vue de rehausser la fierté franco-ontarienne.

Des anciennes et des anciens de la FESFO travaillent au sein de différents mouvements franco-ontariens (TFO, Festival franco-ontarien, SOS Montfort, etc.) ou percent dans l'industrie artistique (Cirque du Soleil, industrie musicale, Internet). Ces anciennes et ces anciens sont fiers de rappeler le rôle de la FESFO dans l'éveil de leur talent.

La conscience professionnelle des membres de la FESFO, leur engagement ainsi que les résultats obtenus ont permis à l'organisme de recevoir de nombreux prix et mentions : lauréate du prix Greer en 1999 pour l'excellence en éducation, récipiendaire du prix Boréal de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada en 2002 et conceptrice du programme jeunesse national du 50° anniversaire des Nations unies. Depuis 1975, des dizaines de milliers de jeunes ont pris conscience de leur identité grâce à la FESFO.

Portrait



Lise Paiement

Lise Paiement contribue à la francophonie en Ontario de façon marquante en prenant part, entre autres, aux multiples activités qu'organise la FESFO, en concevant et en élaborant le programme renouvelé de la Formation provinciale en leadership, cours donné à Couchiching aux jeunes de toutes les écoles secondaires franco-ontariennes, qui sont responsables du conseil des élèves de leur école.

Artiste franco-ontarienne, Lise Paiement est originaire de Sturgeon Falls et travaille comme enseignante en animation culturelle et en art dramatique au palier secondaire. Récemment, elle a enregistré un disque compact, *Tour de Trapèze*.

Auteure, compositrice, interprète et femme de théâtre, Lise Paiement se fait connaître aux Jeux franco-ontariens, au grand rassemblement de SOS Montfort, aux deux téléthons de TFO, au spectacle *L'Écho d'un peuple* et au cours d'animations variées sur la scène locale et nationale. En tant qu'enseignante engagée dans tout ce qui relève de la culture et de la francophonie, Lise Paiement donne des ateliers de formation aux enseignantes et aux enseignants de la province et monte de nombreux spectacles avec les jeunes. Elle est la lauréate de nombreux prix.

- Prix national de l'ACELF, concours « Profs engagés, élèves comblés », Journée internationale de la Francophonie, 20 mars 2001.
- Prix Grandmaître de l'ACFO, mars 2001.
- Mérite franco-ontarien en éducation de l'AEFO, mars 2002.
- Certificat d'honneur des prix du Premier Ministre pour l'excellence dans l'enseignement, mai 2003.

Pour Lise Paiement, animer, c'est inspirer.

L'éducation

Les conflits scolaires

Les premières écoles secondaires publiques de langue française ouvrent leurs portes en septembre 1969. Plusieurs écoles secondaires privées avaient déjà cessé leurs activités en prévision des nouvelles écoles. Les conseils scolaires peuvent ouvrir des écoles secondaires de langue française, mais ils n'y sont pas obligés, comme ils sont libres de créer un comité consultatif de langue française. Mais plusieurs n'en sentent pas le besoin.

Le premier conflit éclate à Sturgeon Falls. Là, le nombre d'élèves majoritairement francophones justifie pleinement une école secondaire de langue française. En 1970, le conseil scolaire de Nipissing refuse d'établir une telle école. Le ministre de l'Éducation envoie Thomas H. B. Symons enquêter et proposer des moyens de résoudre la crise. L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) organise alors un colloque à Niagara Falls, en octobre 1971, et lance la campagne « Opération anti-assimilation » dans le but de faire amender le projet de loi, d'alerter l'opinion publique et de rassembler les fonds nécessaires à cette lutte. Le conseil scolaire refuse de créer une école secondaire de langue française et choisit plutôt la cohabitation des deux groupes linguistiques et de leur administration respective. Les élèves et la population francophone réagissent à cette décision en faisant la grève et en occupant l'école durant trois jours. Les partisanes et les partisans de la cause, n'ayant pas accès à un journal communautaire de langue française pour sensibiliser la population à la revendication d'une école secondaire de langue française, créent leur propre hebdomadaire, le journal La Cause, avec l'appui de l'Association de l'éducation de l'Ouest-Nipissing. Devant les nombreuses manifestations publiques, le conseil scolaire finit par fonder, le 8 décembre 1971, l'école secondaire Franco-Cité. Toutefois, le conseil maintient l'école secondaire Northern où certains cours sont donnés en anglais et en français.

Témoignage

Denise Truax, élève à Sturgeon Falls en 1972 et aujourd'hui directrice de la maison d'édition Prise de parole

Parfois, je m'amuse à dire que le premier diplôme que j'ai eu, c'est celui de la crise scolaire de Sturgeon Falls. Malgré que ce soit une boutade, le fait d'avoir pris part activement à la préparation de la grève, puis à la grève, qui a eu lieu en 1972, ça a profondément marqué ma vie.

C'est dans l'atelier de Raymond Leriche, au cours de l'été, alors que j'apprenais avec d'autres le merveilleux processus d'impression d'affiches qu'est la sérigraphie, que je me suis aperçue de l'érosion de mon français. Même si ça faisait juste deux ans que je fréquentais une école mixte, mes phrases étaient parsemées de mots anglais... Pour la première fois de ma vie, je cherchais mes mots en français! Moi qui étais très fière de la qualité de ma langue, ça m'a choquée. Et ça m'a réveillée.

Le second choc s'est produit au fil des longues discussions que j'ai eues avec mes amis anglophones, qui ne comprenaient pas les bases sur lesquelles nous pouvions ainsi exiger une école de langue française, un toit juste pour nous. Quoi, nous ne les aimions pas? Cette question-là était déjà pas mal difficile, et très délicate.

Comment leur expliquer, alors que l'incompréhension et le sentiment de rejet qu'ils vivaient étaient amplifiés par la peur? Celle de voir se réaliser les scénarios de fin du monde que le quotidien *The North Bay Nugget*, alors très orangiste, claironnait à qui mieux mieux : le coût de construction d'une nouvelle école ruinerait la ville de Sturgeon Falls en raison des taxes qui augmenteraient de façon tellement prodigieuse qu'elles entraîneraient la fermeture du moulin, principale industrie de la ville...

J'en ai lu, et entendu, des vertes et des pas mûres cet automne-là, provenant de sources que je considérais jusqu'alors comme fiables, et dont la probité et l'impartialité ne pouvaient faire aucun doute. Perte d'innocence? Éveil social et politique? Sûrement.

Pourtant, à force de patience avec nos amis anglophones, à force de persévérance devant les médias et les instances scolaires et politiques, et en retroussant nos manches et en se tenant debout, et unis – élèves, parents et membres de la communauté –, eh bien, l'école, nous l'avons gagnée.

Un moment formateur, décisif, un tournant dans ma vie? La crise scolaire de Sturgeon Falls, pour moi, c'est tout ça, oh oui!, et plus.

Le rapport Symons est rendu public en février 1972 et recommande de créer une commission des droits linguistiques. Le gouvernement crée donc le Conseil supérieur des écoles de langue française (CSELF) et la Commission des langues d'enseignement. Puis, il adopte, en 1973, des lois qui obligent les conseils à créer des comités consultatifs de langue française et à justifier leurs décisions par écrit. Mais les conseils scolaires sont toujours libres de créer ou de ne pas créer d'écoles de langue française.

D'autres conflits surgissent aussi à Cornwall (1974), à Elliot Lake (1978), mais surtout à Penetanguishene (1979) et à Windsor (1979).

Villes et villages

Penetanguishene

Penetanguishene est l'une des plus vieilles communautés de l'Ontario. Ce nom signifie, en langue abénaki, « la terre des sables blancs roulants ». La ville de Penetanguishene est située à la jonction des terres agricoles du centre et du sud de l'Ontario, au bord de la baie Georgienne, à environ 160 km directement au nord de Toronto. La région se vante d'être le berceau de la civilisation française en Ontario. Dès 1610, un jeune Français, Étienne Brûlé, devenait le premier Européen à fouler le sol de cet endroit. Bien que les Français aient quitté la région en 1650, des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens habitent la région de façon permanente depuis 1828.

À Penetanguishene, le conflit commence en 1969 lorsque le Comité consultatif de langue française (CCLF) du Simcoe County Board of Education (SCBE) recommande à l'école secondaire de Penetanguishene de donner plus de cours en français. Commence alors une décennie de tergiversations. En 1977, le CCLF propose l'établissement d'une école secondaire de langue française. La guerre des statistiques s'intensifie. Les interventions se multiplient, alors que le SCBE persiste dans son opposition. En 1979, la décision est prise d'ouvrir une école parallèle illégale.

Penetang : l'heure de la solidarité

Un grand battage publicitaire est renforcé par des prises de position très médiatisées de personnalités telles que Pierre Elliott Trudeau et Michael Cassidy, qui en font une question nationale. La présidente de l'ACFO, Jeannine Séguin, devient la directrice de l'école. La ministre doit intervenir pour forcer le conseil scolaire à ouvrir une école de langue française. La municipalité tente de bloquer la construction de l'école au moyen d'un règlement de zonage. En 1981, il y a appel au Parlement fédéral. Finalement, Jacques Marchand, du village de Lafontaine, fait appel aux tribunaux. La Cour suprême de l'Ontario décide que le gouvernement doit fournir les fonds nécessaires en vue de garantir une éducation égale pour tous.

Témoignage

Micheline Marchand, ancienne élève en 12º année à l'École secondaire de la Huronie et aujourd'hui enseignante à l'école secondaire Le Caron de Penetanguishene

L'École secondaire de la Huronie a été beaucoup plus qu'une école. En fait, nous y avons vécu en groupe une expérience de prise de pouvoir qui a profité à tous les francophones de l'Ontario. Si nous n'avions pas obtenu l'école, je ne serais peut-être pas enseignante dans ma communauté d'origine aujourd'hui. Pendant la crise scolaire, nous avons dû prendre position et affirmer notre identité en tant que francophones de l'Ontario. En se tenant debout, on a obligé le gouvernement de l'Ontario et le conseil scolaire à nous accorder l'école qu'ils s'entêtaient à nous refuser. Notre geste leur a fait comprendre que c'était nous, les jeunes francophones, qui savions ce qu'il nous fallait et pas eux, les anglophones. Ce que je retiens de cette expérience, c'est que l'individu qui s'engage peut faire une différence, peut changer les choses. Il ne faudrait jamais oublier que les écoles secondaires de langue française, comme Le Caron, ont été obtenues en luttant. Un droit, comme celui à l'éducation en français, peut se perdre si l'on n'est pas vigilant. Grâce aux écoles que nous avons obtenues, les jeunes d'aujourd'hui peuvent décider plus facilement de poursuivre leurs études postsecondaires en français. Cela leur donne de bien meilleures chances de rester francophones, de prendre part à notre culture.

Inauguration de l'école l'Essor



Dans le cas de Windsor, le gouvernement doit également forcer le conseil scolaire à ouvrir une école secondaire de langue française, d'où la création de l'école secondaire l'Essor.

Le Temps, vol. 1, nº 10, novembre 1979, p. 2.

Le postsecondaire

À cette époque, en Ontario, il existe deux types d'institutions postsecondaires, soit les collèges d'arts appliqués et de technologie et les universités. Le problème des institutions bilingues se pose très tôt. En 1972, le rapport Wright décrit une situation lamentable et recommande de grands efforts financiers.

Les collèges sont autorisés en 1965, puis les collèges individuels sont créés au cours des années suivantes. Chacun occupe un territoire. On trouve donc 22 collèges. À Ottawa, le Collège Algonquin offre une gamme de programmes en français, mais, à Sudbury, l'éventail de programmes en français du Collège Cambrian est beaucoup moindre. La situation est encore pire à Timmins, où le Northern College offre seulement certains cours en français.

À l'issue d'importantes réunions de consultation portant sur le postsecondaire, on réclame, en 1973 et en 1974, un « 23° collège » offrant des cours en français. Les recommandations du rapport Wright (1972) se heurtent aux difficultés financières qu'a causées la crise mondiale du pétrole en 1973.

Dans le secteur universitaire, l'Université d'Ottawa offre des cours en français dans le domaine des arts, mais très peu dans les professions et les sciences. La population scolaire francophone, majoritaire dans les années 1960, devient minoritaire. L'Université Laurentienne offre peu de programmes complets en français. Les demandes pour obtenir des collèges et une université de langue française ne font que commencer. Le premier collège de langue française, la Cité collégiale, n'ouvre ses portes qu'en 1990.

Dès 1973, un congrès appelé Franco-Parole est organisé à l'Université Laurentienne. En 1980, l'Association des étudiants francophones (AEF) de l'Université Laurentienne demande publiquement la création d'une université franco-ontarienne au cours d'une conférence de presse tenue le 25 février 1980. De son côté, Direction-Jeunesse réunit des représentantes et des représentants de 10 institutions postsecondaires en vue de trouver des façons de répondre aux besoins des jeunes francophones. Cet organisme devient, comme la FESFO, promoteur de l'université francoontarienne. Ses membres affirment que la seule solution est d'établir des institutions de langue française. Mais le gouvernement ne répond pas. À Sudbury, le Comité d'action pour une université franco-ontarienne (CAUFO) lance une campagne d'information. Régulièrement, l'ACFO, ainsi que divers organismes qui œuvrent dans le monde de l'éducation, réclame des institutions de langue française (gestion scolaire, collèges, universités).

C'EST NOTRE DEVOIR DE CRÉER UNE UNIVERSITE FRANCO-ONTARIENNE

Le système d'éducation en Ontario voue l'étudiant francophone à l'assimilation. Après l'obtention des écoles élémentaires et secondaires, il va de soi que les francophones de la province aient accès à une université franco-ontarienne.

Cette institution éliminerait les lacunes suivantes:

- le manque d'autonomie dans la prise des décisions
- l'absence de programmes français dans plusieurs disciplines
 -le manque de françophones dans les secteurs clés (économique,
- juridique, santé, politique) la perte de nos étuidants au profit des programmes spécialisés
- offerts uniquement en anglais
- ET QUOI ENCORE .

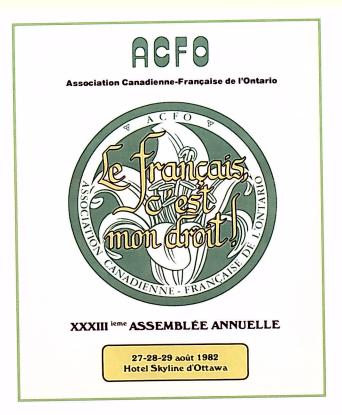
Si vous êtes en faveur d'une université franco-ontarienne, veuillez remplir ce qui suit et postez-le au C.A.U.F.O. (voir verso)

Je veux devenir membre () Je veux plus d'information () Pour obtenir des copies additionnelles, écrivez au C.A.U.F.O. ou composez le numéro (705)675-3170

Comité d'action pour une université

C.P. 155, Suc. "B" Sudbury, Ontario P3C 1P5

Le Temps, vol. 2, nº 7, 13 août 1980, p. 12.



LE TEMPS, FEVRIER 1979 - PAGE 5

L'ACFO APPUIE LES HEBDOMADAIRES FRANCOPHONES

Dans une lettre adressée à Monsieur Judd Buchanan, président du Conseil du trésor, la Présidente de l'ACFO, Jeannine Séguin s'inquiète du fait qu'une directive n'a pas encore été émise pour obliger les ministères et agences gouvernementales à informer les francophones du pays dans leurs journaux. Monsieur Maxwell Yalden, commissaire aux langues officielles, avait insisté, dans son dernier rapport, sur l'urgence d'une telle démarche.

Les hebdomadaires francophones qui sont les seuls moyens de communication entre francophones dans plusieurs régions du pays ne publient pas toute l'information destinée au public tout simplement parce que les ministères fédéraux les omettent de sur leur liste d'envoi.

On doit ajouter que cette information vient souvent sous forme d'annonces publicitaires et celles-ci peuvent rehausser considérablement la rentabilité de ces petits journaux. Nul n'est besoin de souligner que les annonces gouvernementales assurent une grande part des revenus des quotidiens du pays.

L'ACFO appuie les demandes de la presse francophone hors Québec et vient de poser un geste, qui, nous l'espérons, fera bouger le Conseil du trésor lans ce dossier.

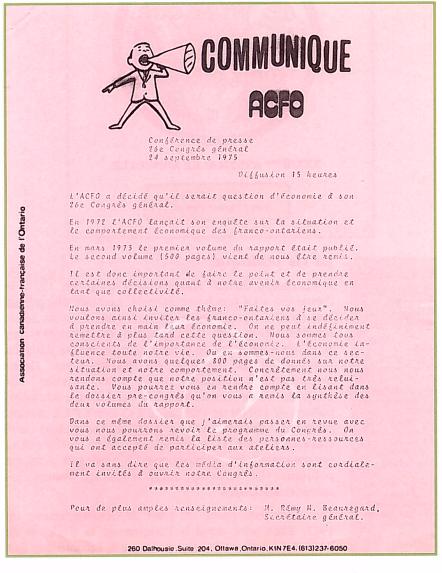
La vie politique

À l'occasion du 25° congrès de l'ACFO, en 1974, le thème est « La prochaine étape ». Le sujet discuté est justement la question de la politique et de la sous-représentation des francophones de l'Ontario aux échelons supérieurs de la vie politique, même dans les régions où la majorité est francophone. Omer Deslauriers, président de l'ACFO, insiste sur l'importance de prendre part à la vie politique à tous les paliers, de l'hôtel de ville jusqu'à Queen's Park. Durant plusieurs années, Omer Deslauriers publie une chronique dans le mensuel *Le Temps* (1979-1983), encourageant les francophones à participer à la vie politique. On entend ainsi mobiliser toutes les catégories sociales.

Ces idées font partie du plan de développement de 1977. Elles sont aussi à l'origine de la décision de l'ACFO d'ouvrir un bureau politique à Toronto aux fins de lobbying. Ce travail a notamment préparé, à compter de 1978, l'adoption de la *Loi sur les services en français* (loi 8) en 1986.

La vie économique

La grande majorité des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens vit dans des régions moins riches, marginales sur le plan économique. La question économique intéresse l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) depuis 1969. Certains thèmes sont récurrents; par exemple, la place spéciale des caisses populaires et des coopératives, le succès de quelques grands entrepreneurs, tels Paul Desmarais et Robert Campeau, et l'importance de l'éducation économique.



Dans le domaine de l'économie, les élites canadiennes-françaises ont depuis longtemps conscience de l'infériorité économique des Canadiennes françaises et des Canadiens français, phénomène historique vérifié à l'échelle de tout le Canada. Cependant, les francophones de l'Ontario habitent dans la province la plus riche du pays et profitent de ses

richesses. Le centre industriel et financier du pays et de la province se trouve dans la région de Toronto et de ses alentours (Oshawa, Mississauga, Burlington, Hamilton, Cambridge). Toutefois, dans la province, la minorité franco-ontarienne est établie dans les régions périphériques. Dans la région du Centre, la plus riche, la population est beaucoup plus dense qu'ailleurs, tandis que la population francophone y est relativement peu nombreuse. Néanmoins, elle augmente surtout grâce à l'immigration, celle qui descend du nord de l'Ontario ou celle qui arrive du Québec, de l'Acadie, d'Europe, des Antilles et d'Afrique.

À vrai dire, on constate depuis longtemps que les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens sont défavorisés sur le plan économique. Mais les solutions sont difficiles à trouver. Pourtant, la question économique a toujours préoccupé les élites nationalistes et la colonisation a longtemps représenté une solution aux problèmes économiques d'autrefois. Les caisses populaires sont aussi une réponse aux problèmes de crédit de nombreuses familles. Il existe également un grand nombre de commerces, d'entreprises et d'industries. Le problème, c'est que leur nombre est insuffisant. Il y a quand même quelques cas de grands succès. On cite partout les cas de Paul Desmarais et de Robert Campeau, en plus de ceux qui ont du succès dans l'industrie du bois : les Martel de Chapleau, les Malette de Timmins et les Fontaine de Hearst. D'ailleurs, Omer Deslauriers citait le cas de Hearst et de ses commerces (les Lévesque, Fontaine, Gosselin et Lecours) en ces termes : « Il sera plus facile de garder notre identité culturelle si nous pouvons prendre notre destin économique en main. Regardez, certaines villes du Nord, par exemple Hearst, l'ont fait. » Il existe des entreprises gérées par des francophones partout en province.

Les frères Dubreuil

En 1947, quatre frères décident d'ouvrir leur premier chantier forestier à Kirkland Lake en Ontario. En 1948, ils construisent leur première scierie à Timmins et une autre, à Mountain Ash Lake, près de Thessalon, en 1949. À cause d'un feu de forêt qui a lieu près de Thessalon, les frères Dubreuil obtiennent du gouvernement de l'Ontario un contrat de sciage dans cette région.

En 1951, les frères Dubreuil vendent la scierie de Timmins pour en ouvrir deux au nord de Sault-Sainte-Marie et créent ainsi le petit village de Magpie. Insatisfaits de cette réussite, ils décident, en 1961, de fonder le village forestier de Dubreuilville au nord-est de Magpie. Environ 200 personnes déménagent de Magpie à Dubreuilville; douze familles décident même d'y transporter leur maison.

Beaucoup de gens cherchent des solutions dans les coopératives, d'autres se tournent vers les clubs d'investissement, certains misent sur la formation d'entrepreneurs. Ailleurs, on veut que les écoles initient les jeunes à la vie économique et que les universités forment plus d'étudiantes et d'étudiants en commerce. On veut aussi diffuser de l'information et organiser des rassemblements de gens d'affaires. Au début des années 1980, le Regroupement des gens d'affaires (RGA) veut « brasser des affaires en français ».

Le succès des caisses populaires est souvent évoqué, malgré certaines divisions dans le mouvement. En 1970, toutes les caisses populaires appartiennent à la Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO), dont l'actif atteint la somme de 100 millions de dollars. De 1972 à 1974, la FCPO connaît une croissance sans précédent. Elle compte alors 81 caisses populaires et un actif total de 215 millions de dollars. La scission se produit en 1979 lorsqu'un groupe de 10 caisses populaires du Nord se retirent de la FCPO et forment une nouvelle fédération, soit l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario (ACPO).

Les travailleurs et les travailleuses constituent l'autre volet de la vie économique. En Ontario, les syndicats fonctionnent généralement en anglais. Les syndicalistes n'assistent pas aux rencontres des organismes luttant pour les services en français. À quelques reprises, on tente des rapprochements avec les syndicats. À l'assemblée annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), en 1980, une première tentative de rapprochement est amorcée lorsque les délégués se cotisent pour ramasser près de 600 \$ et venir en aide aux travailleurs en grève de l'industrie Elk Lake Planning Mill Ltd. Au cours de cette même assemblée, l'ACFO dénonce la compagnie Sperry de Rockland, qui refuse de faire du français la langue de travail en ce qui concerne ses 500 employés majoritairement francophones. La reconnaissance du français au travail n'apparaît même pas sur la liste de revendications présentée dans le document remis aux participantes et aux participants.

Le gouvernement accélère le pas (1982-2001)

En 1981, l'Ontario compte 8 625 107 individus, dont 475 605 (5,5 % de la population) sont de langue maternelle française. De ce nombre, 307 290 (3.5 % de la population) utilisent le français pour communiquer.

Après le départ de Pierre Elliott Trudeau, en 1984, John Turner le remplace brièvement. Aux élections, les conservateurs, que dirige Brian Mulroney (1984-1993), l'emportent. Après une brève période où elle est première ministre (1993), Kim Campbell doit céder la place au libéral Jean Chrétien (1993-2003), que remplace Paul Martin à la fin de 2003.

En Ontario, le premier ministre Bill Davis (1971-1985) est remplacé, en 1985, par Frank Miller. Aux élections de 1985, le scrutin ne produit pas de majorité, mais les libéraux et les néo-démocrates signent un pacte permettant aux libéraux de David Peterson (1985-1990) de prendre le pouvoir. Les élections de 1987 produisent une forte majorité libérale. Mais, au moment des élections de 1990, les néo-démocrates, que dirige Bob Rae (1990-1995), l'emportent avec une forte majorité. Aux élections de 1995, Mike Harris (1995-2002) mène les conservateurs à la victoire. Ernie Eves le remplace (2002-2003) jusqu'à ce que soient élus les libéraux de Dalton McGuinty en 2003.

Durant les années 1970-1995, le Canada traverse une période d'agitation politique que suscitent deux référendums québécois (en 1980 et en 1995) et un référendum canadien (1992), qui sont tous rejetés. Trois grands accords sont négociés durant cette période : l'Accord de Victoria (1971), l'Accord du lac Meech (1987) et l'Accord de Charlottetown (1992). Tous les

Qu'en penses-tu?

Les caisses populaires sont-elles toujours au cœur de la communauté?

trois échouent. Une seule réforme constitutionnelle réussit : celle de 1982.

La loi constitutionnelle de 1982, avec sa *Charte canadienne des droits et libertés*, apporte des protections liées à l'éducation. Les plus grands progrès sont donc accomplis dans ce domaine. Les autres secteurs (santé, services communautaires et sociaux, économie) sont principalement dans le giron de l'autorité provinciale. Dans ces secteurs, la croissance des services se fait en trois phases : le « plan de développement global », adopté en 1983, puis la loi de 1986 sur les services en français et le plan de développement élaboré en 1991. Ces plans représentent bien les priorités des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens.

L'école et la cour

Depuis 1982, de grands progrès sont réalisés dans le domaine de l'éducation. Certains s'expliquent par l'interprétation de la charte de 1982 qu'en donnent les tribunaux, qui reconnaissent le droit à l'école de langue française et le droit de gérer ces écoles, tandis que d'autres progrès résultent des politiques du gouvernement provincial concernant le financement des écoles séparées au palier secondaire, l'équité du financement à l'échelle de la province et les collèges communautaires. Pour compléter le réseau d'enseignement en français, il ne manque plus que l'université franco-ontarienne. Des batailles ont précédé chaque progrès, mais ces progrès sont réels et considérables. En ce qui a trait à la minorité culturelle, c'est une évidence qu'elle doit gérer ses propres institutions culturelles, notamment les établissements d'enseignement.

La gestion scolaire

Après 1969, les comités consultatifs de langue française existent dans certains conseils scolaires, mais leur rôle se limite à la consultation et les conseils scolaires ne sont pas tenus de donner suite à leurs recommandations. En 1976 paraît le rapport Mayo concernant le remaniement de la région d'Ottawa-Carleton. Il recommande la création d'un conseil scolaire homogène de langue française à Ottawa. À l'occasion du congrès annuel de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), tenu à Cornwall en 1977, l'assemblée adopte des résolutions en faveur de l'établissement d'un réseau de conseils scolaires homogènes, en commençant immédiatement à en mettre un sur pied à Ottawa-Carleton. La ministre de l'Éducation Bette Stephenson le refuse catégoriquement et propose plutôt de diviser chaque conseil scolaire bilingue en sections francophones et anglophones. Le commissaire aux langues officielles, Max Yalden, blâme la ministre à deux reprises dans ses rapports de 1978 et de 1979.

C'est la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982, notamment l'article 23, qui changera tout.

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

23 (1) Les citoyens canadiens :

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada, et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.
- (2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada, ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.
- (3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :
 - a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
 - b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linquistique financés sur les fonds publics.

Charte canadienne des droits et libertés, article 23.

Dès 1984, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) ainsi que quatre parents de Wawa, de Cochrane, de Penetanguishene et de Mattawa s'adressent aux tribunaux en vue de demander si l'article 23 comprend la gestion scolaire. En 1984, la Cour d'appel de l'Ontario déclare que les parents ont le droit de gérer leurs écoles. À la suite de cette décision, le gouvernement adopte le projet de loi 75 en 1986. Cette législation oblige chaque conseil scolaire donnant des cours en français à établir une « section française », composée d'un minimum de trois conseillères et conseillers francophones. Ainsi, les conseillères et les conseillers francophones gèrent seuls les écoles de langue française. Le gouvernement promet un conseil scolaire homogène à Ottawa.

Une autre cause est instruite lorsque Jacques Marchand demande aux tribunaux de contraindre le Simcoe Board of Education à respecter les droits des parents. La Cour suprême de l'Ontario rend un jugement en faveur du demandeur. Dans sa décision du 22 juillet 1986, concernant la cause de Marchand contre le Simcoe Board of Education, le juge Jean-Charles Sirois déclare que Jacques Marchand a le droit de faire instruire

ses enfants en français et que les fonds publics doivent financer leurs études. Il s'agit d'une « instruction totale et complète » et non d'une instruction limitée, incomplète ou tronquée. Le juge Sirois ajoute que la province doit assurer un financement suffisant pour exécuter ce jugement, c'est-à-dire qu'elle doit fournir 94,4 % des fonds d'immobilisation, comme c'est le cas en général en Ontario. Ce jugement clarifie l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le gouvernement adopte, en 1988, la loi 109 qui crée un conseil scolaire homogène non seulement à Ottawa, qui le réclamait depuis 10 ans, mais aussi à Toronto. Les élections scolaires de novembre 1988 se déroulent dans la confusion (listes incomplètes ou erronées, mode de scrutin défectueux, manque de clarté à propos du nombre de conseillers, différences entre les textes anglais et français). Dans un jugement rendu le 17 octobre, le juge Sirois déclare nulle la loi 109. Le gouvernement ayant interjeté appel, la Cour d'appel propose de procéder aux élections en 1988, mais appuie le jugement Sirois. La Cour suggère que le gouvernement et l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario (AFCSO) se rencontrent après les élections pour mettre au point une formule satisfaisante. Les deux conseils scolaires homogènes de Toronto et d'Ottawa sont inaugurés en décembre 1988.

En février 1989, le gouvernement crée un comité ayant pour tâche de le conseiller sur les questions de gestion. En proposant des modifications à la loi 75, le ministre Chris Ward promet d'agir avant 1991.

Entre-temps, un important jugement de la Cour suprême du Canada clarifie certains aspects de l'article 23 dans la cause Mahé. La Cour suprême du Canada a déjà statué, en 1984, que les assemblées législatives provinciales n'ont pas le pouvoir de réduire les droits reconnus dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. En 1988, à l'Îledu-Prince-Édouard, et en 1990, au Manitoba, la Cour suprême annule par jugements diverses dispositions, contraires à ce droit, qui existent dans des lois scolaires provinciales.

En Alberta, en 1985, des parents, dont Jean-Charles Mahé, demandent à la Cour du Banc de la Reine de reconnaître à leurs enfants le droit à une éducation en français, financée par les fonds publics et gérée par un conseil scolaire de langue française. Le tribunal donne son accord, comme le fait la Cour d'appel de l'Alberta en 1987. En mars 1990, la Cour suprême du Canada reconnaît à l'unanimité que l'article 23 veut maintenir les deux langues officielles et favoriser l'épanouissement des deux communautés. L'application de ces droits scolaires varie selon les circonstances, mais, là où le nombre le justifie, cela suppose des établissements distincts, financés par les fonds publics et gérés par la minorité. Si « le nombre le justifie », les parents ont droit à la gestion des écoles et à leur contrôle. Ce sont les provinces qui doivent appliquer l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans l'évolution vers un système scolaire géré par la minorité, l'arrêté Mahé, pris par la Cour suprême du Canada en avril 1990, représente une étape importante.

En novembre 1990, la ministre de l'Éducation Marion Boyd met sur pied un groupe consultatif quant à la gestion de l'éducation. Le comité, que préside Trèva Cousineau, remet son rapport en août 1991. Mais le gouvernement de Bob Rae tarde à agir. Ayant établi la Commission royale sur l'éducation que coprésident Monique Bégin et Gerald Caplan en mai 1993, le gouvernement attend le rapport de cette commission avant d'agir. Le rapport Bégin-Caplan est remis en décembre 1994. La commission recommande la diligence au gouvernement. Aux élections de 1995, le gouvernement néo-démocrate est défait par les conservateurs que dirige Mike Harris. Par conséquent, il reviendra aux conservateurs de créer, dans le contexte d'une réduction du nombre de conseils scolaires, 12 conseils scolaires homogènes de langue française (huit catholiques et quatre publics). Au début de 1997, le gouvernement annonce la création de ces conseils scolaires homogènes, ce qui permet à la population francophone de gérer ses écoles.

Les 12 conseils scolaires de langue française créés le 1^{er} janvier 1998

Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Conseil scolaire catholique Franco-Nord

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest

Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest

Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Le parachèvement

Le terme *parachèvement* désigne le processus par lequel le gouvernement prolonge le financement de l'enseignement catholique jusqu'à la fin du secondaire.

Les catholiques ont deux grandes revendications, la première étant le financement des écoles secondaires catholiques (les 9° et 10° années sont subventionnées, mais seulement au taux des écoles primaires) et la seconde, un financement égal à celui des écoles publiques. Le parachèvement concerne la première revendication.

Le premier financement est promis en 1984, tandis que le second viendra 13 ans plus tard lorsque le gouvernement Harris centralisera les budgets en éducation pour toute la province, avant de les répartir selon une formule unique qui donne l'équité de financement aux écoles secondaires catholiques de langue française.

Après avoir refusé depuis un siècle d'accorder aux francophones de l'Ontario le droit à des écoles secondaires catholiques et publiques, voici que le premier ministre Davis annonce soudainement, en juin 1984, que le gouvernement permettra le parachèvement du système séparé jusqu'à

la 13^e année. Les écoles de langue française sont en majorité des écoles catholiques.

Des discussions animées divisent certaines communautés qui pourraient avoir quatre systèmes scolaires différents. Les libéraux, élus en 1985, ont la tâche de mettre en œuvre cette nouvelle politique. La loi 30 met en place les dispositifs nécessaires. Les disputes entre conseils scolaires séparés et publics durent encore 10 ans.

Le postsecondaire

La campagne lancée en faveur d'un « 23° collège » dure 20 ans, soit de 1973 à 1993. Les collèges étant directement liés au gouvernement, ils doivent donc répondre aux exigences de la *Loi sur les services en français* de 1986 en offrant des services en français de qualité comparable aux services en anglais.

En 1988, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) fait part de sa politique au sujet du postsecondaire. Elle insiste sur la nécessité de fonder des institutions de langue française en vue d'augmenter le nombre de cours en français et de créer un milieu d'épanouissement culturel. L'ACFO réclame donc trois collèges de langue française ainsi qu'une université franco-ontarienne.

Après avoir refusé la demande de collèges de langue française au début de 1988, le gouvernement annonce, en janvier 1989, l'ouverture du premier collège de langue française. La Cité collégiale ouvre ses portes en 1990. Une longue campagne commence alors dans le Nord en vue d'obtenir un collège de langue française. En 1993, le gouvernement annonce l'ouverture de deux autres collèges. Celui du Nord, le Collège Boréal, sert plusieurs autres villes. Quant au sud de l'Ontario, on annonce un « collège sans murs ». Le Collège des Grands Lacs connaît des difficultés de recrutement et doit fermer ses portes quelques années plus tard, en 2001.

La situation est différente dans le cas des universités. Depuis 1973, plusieurs groupes réclament une université de langue française. En juin 1988, au cours du 39° congrès annuel de l'ACFO, les congressistes adoptent une résolution demandant que le gouvernement s'engage sur la voie de la création de collèges de langue française ainsi que d'une université franco-ontarienne. Les mouvements de jeunes, surtout Direction-Jeunesse, appuient le projet d'une université franco-ontarienne.

Bien que financées par des fonds publics, les universités restent des institutions privées, de sorte qu'elles sont exemptées de la *Loi sur les services en français*. En 1986, le rapport Churchill montre que le taux de fréquentation universitaire chez les francophones de l'Ontario ne représente que la moitié du taux chez les anglophones. Au début des années 1990, des subventions supplémentaires permettent d'accroître le nombre de cours et de programmes en français, notamment dans le domaine des sciences, dans les programmes professionnels et dans le domaine des sciences de la santé. La Société des universitaires de langue française de l'Ontario (SULFO) est fondée en 1989. En voulant faire suite à Franco-Parole (1973), un autre colloque, Franco-Parole II, se déroule en octobre 1991 à Sudbury pour réclamer une université franco-ontarienne.

L'illettrisme

La sous-scolarisation est un phénomène social aux conséquences humaines et économiques sérieuses. Avant les années 1960, beaucoup de Franco-Ontariennes et de Franco-Ontariens vivent dans les régions périphériques, dans les zones rurales, où les écoles « bilingues » n'existent pas. Peu d'élèves terminent leur primaire et encore moins le secondaire. Une partie importante de cette population ne sait même pas lire. Des programmes de rattrapage sont mis en place. Des centres d'alphabétisation sont mis à la disposition des adultes. Selon le recensement de 1981, 31,2 % des francophones de l'Ontario n'ont pas terminé leur 9° année comparativement à 16,8 % quant à l'ensemble de la province. Des programmes d'aide sont mis sur pied en 1986.

Au recensement de 1991, ce taux baisse à 15,2 % comparativement à 10 % en ce qui concerne l'ensemble de la province. Au recensement de 1991, on remarque aussi que 13 % de la population de l'Ontario détient un diplôme universitaire contre 10,5 % chez les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens. On constate également que 34,1 % de la population de l'Ontario a terminé son secondaire contre 32,2 % chez les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens. Concernant les personnes qui ont terminé leur primaire seulement, les chiffres sont de 40,5 % et de 39,8 %. Mais en ce qui a trait à celles qui ne sont même pas allées jusqu'au bout du primaire, les chiffres sont de 11,5 % et de 17,5 %.

Les services et l'épanouissement de la communauté

Durant la période 1982-2000, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) effectue deux exercices de planification. Le premier, « Ajustons nos violons », se déroule entre 1982 et 1984; le plan est modifié à deux reprises. Puis arrive le second plan, « Notre place... aujourd'hui pour demain ».

Les violons de l'ACFO

En 1982, après cinq ans, le temps est venu d'élaborer un nouveau plan de développement. La consultation de l'ACFO s'étend à toute la population francophone de l'Ontario et vise à réunir les éléments d'un « plan de développement global » de la communauté franco-ontarienne. Un nombre de 250 associations, clubs et organismes prennent part à cette consultation intitulée « Ajustons nos violons ». André Cloutier est alors président de l'ACFO.

En 1984, au cours d'une assemblée de l'ACFO, il est décidé que les priorités sont les secteurs suivants : les communications, l'économie, l'éducation, les secteurs juridique et constitutionnel et la politique. Une révision du plan a lieu, tandis que l'ACFO, que préside alors Rolande (Soucie) Faucher, organise les 23, 24 et 25 septembre 1988, à Ottawa, un colloque de chercheurs et de chercheuses appelé « Les voies de l'avenir franco-ontarien ». La présidente indique que l'ACFO souhaite une

réflexion sur les stratégies de développement de la communauté. On y trouve les thèmes habituels que sont les domaines de la langue et de la culture, de l'éducation, de l'économie et des communications.

La Loi sur les services en français de 1986

Au cours des quatre dernières décennies, trois textes de loi ont jalonné l'histoire de la communauté franco-ontarienne : la *Loi sur les langues officielles du Canada* en 1969, la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 et la *Loi sur les services en français* en 1986.

La législation de 1986 se prépare depuis huit ans. En effet, les grandes lignes de cette loi sont déjà présentes dans le document que soumet l'ACFO au cabinet en avril-mai 1978. Au moment de la campagne électorale de 1985, le chef libéral David Peterson et le chef du Nouveau Parti démocratique Bob Rae se prononcent en faveur d'une loi-cadre sur les services en français. Le gouvernement conservateur de Frank Miller perd sa majorité. Grâce à une entente entre les libéraux et les néodémocrates, le gouvernement conservateur est défait. David Peterson devient premier ministre en juin 1985.

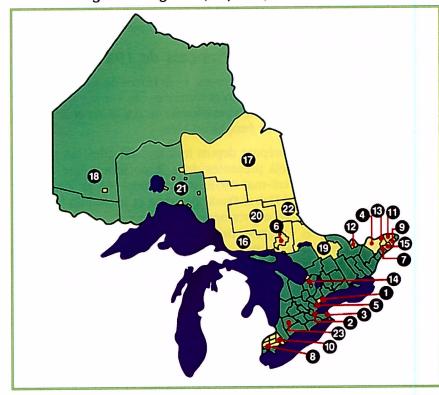
L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) fait un lobbying intense afin que le gouvernement adopte une loi-cadre. Le gouvernement fait une consultation, démarche utile qui permet de mettre d'accord les trois partis politiques. Le gouvernement tardant à agir, l'ACFO prépare le texte d'un projet de loi avec l'aide des juristes de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO). Puis, le gouvernement présente son propre projet de loi, ce qui déclenche une nouvelle série de négociations. Entre-temps, l'ACFO et les associations qui y sont affiliées mènent une campagne en faveur de cette loi-cadre. Serge Plouffe est alors président de l'ACFO. Le projet de loi est déposé le 1^{er} mai 1986 par Bernard Grandmaître, ministre délégué aux Affaires francophones. En novembre, les trois partis adoptent le projet de loi à l'unanimité.

La Loi sur les services en français de 1986 commence par un préambule qui fait état de la langue française, de son « rôle historique et honorable » et de son statut de langue officielle au Canada. Selon ce préambule, « L'Assemblée reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir. » La loi oblige le gouvernement à fournir des services en français. À partir de 1989, les citoyennes et les citoyens ont désormais le droit, dans les régions désignées, de communiquer en français avec le gouvernement et ses agences. Les régions désignées sont celles où vivent au moins 5 000 francophones ou celles où 10 % de la population est francophone. Le gouvernement peut aussi désigner des organismes tels que des hôpitaux ou des organismes sociaux qui offriront des services en français.

Qu'en penses-tu?

La Loi sur les services en français constitue-t-elle une protection suffisante pour la communauté franco-ontarienne?

Carte des régions désignées (en jaune)



Source: Office des affaires francophones.

Après de vigoureuses protestations, les universités bilingues, quoique financées par le gouvernement, sont exemptées de la loi, de même que les municipalités.

L'application de la loi 8 relève du ministre délégué aux Affaires francophones. L'Office des affaires francophones, dont le premier directeur est Rémy Beauregard, est responsable de la mise en œuvre de cette loi.

Les services en français sont offerts à partir du 18 novembre 1989. Selon le premier ministre David Peterson, cette loi est l'avant-dernière étape avant la reconnaissance officielle du français en Ontario. Concernant la mise en œuvre de la loi 8, il faut des professionnelles et des professionnels parlant le français. Les recruter à l'extérieur est difficile et les former sur place prend du temps. Les secteurs de la santé deviennent prioritaires. Le Regroupement des intervenantes et intervenants francophones en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO) le montre bien.

Depuis 1981, les municipalités peuvent tenir des réunions du conseil en français. En 1990 est formée l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO), qui compte 45 municipalités comme membres affiliés. Une campagne est même entreprise par le sénateur Jean-Robert Gauthier dans le but de rendre officiellement bilingue la ville d'Ottawa.

- 1. Cité de Toronto; la totalité.
- 2. Cité de Hamilton; la totalité de la cité de Hamilton telle qu'elle existe le 31 décembre 2000.
- Municipalité régionale de Niagara; les cités de Port Colborne et de Welland.
- 4. Ville d'Ottawa; la totalité.
- 5. Municipalité régionale de Peel; la cité de Mississauga.
- 6. Ville du Grand Sudbury; la totalité.
- 7. Comté de Dundas; le canton de Winchester.
- 8. Comté d'Essex; la cité de Windsor; les villes de Belle River et de Tecumseh; les cantons d'Anderdon, de Colchester North, de Maidstone, de Sandwich South, de Sandwich West, de Tilbury North, de Tilbury West et de Rochester.
- Comté de Glengarry; la totalité.
- Comté de Kent; la ville de Tilbury; les cantons de Dover et de Tilbury East.
- 11. Comté de Prescott; la totalité.
- 12. Comté de Renfrew; la dité de Pembroke; les cantons de Stafford et de Westmeath.
- 13. Comté de Russell; la totalité.
- 14. Comté de Simcoe; la ville de Penetanguishene; les cantons de Tiny et d'Essa.
- 15. Comté de Stormont; la totalité.
- 16. District d'Algoma; la totalité.
- 17. District de Cochr<mark>ane; la totalité.</mark>
- 18. District de Kenora; le canton d'Ignace.
- District de Nipissing; la totalité.
- 20. District de Sudbury; la totalité.
- 21. District de Thunder Bay; les villes de Geraldton, de Longlac et de Marathon; les cantons de Manitouwadge, de Beardmore, de Nakina et de Terrace Bay.
- 22. District de Timiskaming; la totalité.
- 23. Comté de Middlesex; la ville de London.

Les municipalités sont exemptées de la loi 8. Pourtant, elles sentent parfois le besoin de se déclarer anglophones. C'est le cas du conseil municipal de Sault-Sainte-Marie qui, entraîné par le maire Joe Fratesi, décide d'adopter, en 1990, une résolution déclarant la ville unilingue anglaise. Une pétition demandant ce statut a été signée par 25 000 personnes sur une population totale de 85 000. Le résultat du vote est de 11 oui et de 2 non. Dans le climat politique de 1990, que survoltent les discussions tournant autour du lac Meech, cette question soulève les passions.

Notre place... aujourd'hui pour demain (plan de 1991)

En 1990, la communauté francophone pouvait prendre acte de quelques progrès récents tels que la loi de 1986, la création de deux conseils scolaires de langue française, la formation de nombreux groupes culturels de langue française, la fondation d'écoles de langue française, le financement des écoles secondaires catholiques de langue française, l'apparition d'un premier collège de technologie de langue française, soit le Collège d'Alfred, la création de centres médico-légaux de langue française, la formation de groupes d'alphabétisation en français et la mise sur pied d'une chambre économique de langue française. Les communautés ethniques francophones se multiplient, notamment dans les centres urbains, et il importe de favoriser leur intégration dans la communauté franco-ontarienne. Ainsi, les changements sont nombreux depuis le plan adopté en 1983. Des progrès majeurs ont entraîné la création d'institutions, mais il faut un plan de développement. La crise constitutionnelle bat son plein et les minorités aussi veulent avoir leur mot à dire dans ces débats, alors que chez les anglophones de l'Ontario un danger de ressac, causé par le ressentiment éprouvé envers le Québec, est toujours possible.

Toujours la Constitution canadienne (1984-1995)

Le rapatriement de la *Constitution canadienne*, en 1982, ne met pas fin à des décennies de revendications. Le gouvernement du Québec proteste contre la réforme de 1982, sans pouvoir l'empêcher. Au cours des élections fédérales de 1984, Brian Mulroney, chef du Parti progressiste-conservateur, promet de négocier en vue d'arriver à un compromis. Il veut conclure une entente qui permettrait au Québec d'adhérer au texte de 1982. Après nombre de négociations, un accord constitutionnel est signé en 1987. Cet « accord du lac Meech » reconnaît au Québec le statut de « société distincte ». Cette modification apportée à la *Constitution canadienne* exige l'accord des 10 gouvernements provinciaux et celui du gouvernement fédéral dans un délai de trois ans. Le projet échoue le 23 juin 1990 parce que les provinces du Manitoba et de Terre-Neuve refusent d'accepter l'accord.

Le 1^{er} novembre 1990, le gouvernement fédéral annonce la création du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, mieux connu sous le nom de Commission Spicer. Cette dernière publie son rapport le 27 juin 1991, mais il ne contient aucune des recommandations de l'ACFO qui se dira

outrée. Les provinces établissent aussi divers mécanismes de consultation destinés à leurs citoyennes et à leurs citoyens.

Le gouvernement du Québec institue, en janvier 1990, la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. La Commission Bélanger-Campeau recommande, au printemps 1991, l'adoption d'une loi établissant la marche à suivre pour choisir l'avenir politique et constitutionnel du Québec. La loi 150 sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec est adoptée en juin 1991 et prévoit un autre référendum au Québec en 1992.

Une consultation a aussi lieu en Ontario, où l'Assemblée législative constitue, en décembre 1990, le Comité spécial sur le rôle de l'Ontario au sein de la Confédération. La « Commission Silipo », qui devient plus tard la « Commission Drainville », selon les noms des présidents successifs, détient le mandat de consulter la population et de préparer un rapport contenant « les intérêts et les aspirations d'ordre social et économique de toute la population de l'Ontario au sein de la Confédération, et la forme de confédération susceptible de satisfaire le plus efficacement les aspirations sociales et économiques de la population de l'Ontario ».

Le comité ontarien, que préside Silipo, recommande « la protection des minorités culturelles et linguistiques », mais guère plus. L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et l'Ontario français sont déçus de ne rien trouver de leurs nombreuses propositions. Le président de l'ACFO, Jean Tanguay, déclare que, malgré l'importante participation franco-ontarienne, le rapport du comité tient peu compte des revendications franco-ontariennes.

Dans le rapport *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, le gouvernement fédéral dépose, le 24 septembre 1991, un ensemble de propositions visant le renouvellement de la fédération canadienne. Un autre comité de députés et de sénateurs examine ces propositions et consulte la population. C'est le Comité Beaudoin-Dobbie, qui reçoit 3 000 mémoires et écoute 700 personnes. Il remet son rapport le 28 février 1992, document qui est assez bien reçu. Ce dernier entend interpréter la « clause Canada » dans le sens d'un « engagement ferme dans l'épanouissement et le développement des communautés minoritaires de langue officielle ». L'ACFO attend la signature du gouvernement de l'Ontario.

Le 12 mars 1992, le premier ministre Brian Mulroney réunit à Ottawa les représentants des provinces et des territoires ainsi que ceux des peuples amérindiens, et organise une série de réunions qui aboutissent à un consensus à propos d'un ensemble de modifications constitutionnelles. Les rencontres des premiers ministres se poursuivent jusqu'au 28 août 1992 à Charlottetown. Le 3 septembre 1992, Mulroney annonce que l'Accord de Charlottetown fera l'objet d'un référendum le 26 octobre 1992. Les Canadiennes et les Canadiens doivent répondre à la question suivante : « Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992? » Tous les gouvernements donnent leur accord officiel.

En Ontario, l'ACFO organise à Toronto un « Sommet constitutionnel franco-ontarien » les 2, 3 et 4 octobre 1992. Depuis l'échec de l'*Accord du lac Meech* en juin 1990, l'ACFO prend largement part au débat.

L'ACFO, réunie en congrès, entend une présentation de Bob Rae, puis adopte une résolution appuyant l'*Accord de Charlottetown*. Au moment du référendum du 26 octobre 1992, le projet est rejeté par 54 % des Canadiennes et des Canadiens. Au Québec, le mécontentement est grand et le Parti québécois, réélu en 1994, décide de tenir un second référendum en 1995, portant sur l'option séparatiste. La proposition est rejetée de justesse par les partisanes et les partisans du fédéralisme.

Cette succession d'échecs (1990, 1992, 1995) épuise les citoyennes et les citoyens. Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney est défait en 1993 et remplacé par le gouvernement libéral de Jean Chrétien. Cette conjoncture met fin aux négociations constitutionnelles après l'adoption d'une loi fixant les conditions d'adoption d'une consultation populaire.

La population franco-ontarienne

En examinant quelques statistiques au sujet de la population francoontarienne, on peut constater que certaines caractéristiques persistent; par exemple, sa concentration dans les régions traditionnelles de l'Ontario français (l'Est, le Nord-Est et le Sud-Ouest). Cependant, d'autres changements sont en cours.

Population francophone de l'Ontario			ÉCART	
Région	1996	1991	Nombre de personnes	Pourcentage
Ontario	542 340	547 280	-4 940	-0,9 %
Est	221 100	218 650	+2 450	+1,1 %
Centre	126 100	128 245	-2 145	-1,2 %
Sud-Ouest	35 870	37 675	-1 805	-4,8 %
Nord-Est	149 510	152 180	-2 670	-2,1 %
Nord-Ouest	9 760	10 530	-770	-7,3 %

Office des affaires francophones et Statistique Canada.

Un phénomène préoccupant est la stagnation, voire le recul, de la population dans le Nord. Les départs de jeunes à la recherche d'emplois sont nombreux. Il en résulte un vieillissement de la population franco-ontarienne. Toutefois, la population augmente dans le voisinage des deux métropoles que sont Ottawa et, surtout, Toronto. La population francophone augmente dans la région du Centre, mais elle est dispersée et ne représente qu'un faible pourcentage de la population totale. Mais, en 1996, « leur nombre constitue 23,4 % de la population francophone totale de la province ».

La composition de l'Ontario se modifie également, principalement dans les grands centres urbains. La région du centre de l'Ontario exerce un grand attrait. Selon le recensement de 1991, 22,3 % des francophones en Ontario vivent en milieu rural contre 18,7 % de la population totale. Il faut cependant rappeler que le terme *rural* n'est pas synonyme du mot *agricole*. En outre, la population franco-ontarienne est vieillissante : les jeunes de moins de 15 ans représentent 14,2 % de la population franco-ontarienne, alors que les moins de 15 ans représentent 20,8 % de la population anglophone de l'Ontario.

La répartition géographique change un peu, ainsi que la composition de la population. L'Ontario français a toujours reçu des effectifs de l'extérieur. Environ deux tiers des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens sont nés en Ontario, mais beaucoup arrivent de l'extérieur, surtout du Québec. En fait, le quart des francophones de l'Ontario sont nés au Québec, tandis qu'un faible pourcentage vient des autres provinces canadiennes, d'Europe et d'autres régions du monde. En fait, environ une personne francophone en Ontario sur vingt est née à l'extérieur du Canada. En effet, la composante nouvelle de la population franco-ontarienne, c'est la minorité raciale francophone.

Population franco-ontarienne appartenant à une minorité raciale Français, première langue officielle parlée Recensement de 1996

	Francophones d'une minorité raciale	Pourcentage de la population francophone	Toutes minorités raciales
Régions	garant .	%	%
ONTARIO	28 826	5,6	15,8
Est	11 408	5,4	8,4
Centre	15 675	12,7	21,2
Sud-Ouest	1 258	4,4	5,1
Nord-Est	445	0,3	1,2
Nord-Ouest	40	0,5	1,5

Office des affaires francophones et Statistique Canada.

Selon le recensement de 1991, la région du Centre compte 128 245 personnes de langue maternelle française, qui ne représentent que 2 % de la population totale. Le Nord-Est compte 152 180 personnes de langue maternelle française, qui représentent 26,2 % de la population de cette région. Les chiffres correspondant à l'Est sont de 218 650 personnes constituant 15,7 % de la population. Enfin, dans le Sud-Ouest, les 37 675 personnes de langue maternelle française constituent 2,7 % de la population totale, tandis que le Nord-Ouest en compte 10 530, soit 4,4 % du total. Concernant l'ensemble de la province, sur 10 084 885 personnes, on en trouve 547 280 de langue maternelle française, qui représentent 5,4 % de la population.

Au recensement de 1991, la conservation de la langue maternelle française était de 61 %. Ce taux est de 73,1 % dans l'Est et de 71,9 % dans le Nord-Est, mais il baisse à 35,5 % dans le Centre et à 31,5 % dans le Sud. Le taux d'exogamie et le taux d'anglicisation contribuent à l'assimilation des Canadiennes françaises et des Canadiens français.

Taux d'exogamie linguistique individuelle de la population de langue maternelle française en Ontario en 1971, en 1981 et en 1991

1971	1981	1991
29,6 %	37,7 %	42,1 %

Note : Le taux d'exogamie individuelle se calcule comme suit :

(conjoints francophones avec partenaire non francophone) x 100 % conjoints francophones avec partenaire francophone

Par francophone, nous entendons de langue maternelle française.

Compilations spéciales des recensements de 1971, de 1981 et de 1991.

Charles Castonguay, « Évolution démographique des Franco-Ontariens entre 1971 et 1991 », L'enjeu de la langue en Ontario français, p. 21.

Taux d'anglicisation individuelle nette de la population de langue maternelle française en Ontario en 1971, en 1981 et en 1991

	1971	1981	1991	
Langue maternelle française	482 350	463 445	500 098	
Langue d'usage française	352 465	331 305	316 505	
Anglicisation nette	26,9 %	28,5 %	36,7 %	

Note : Résidants permanents seulement. Nous avons ajouté aux réponses uniques « français » la moitié des réponses bilingues « anglais et français ». Le **taux d'anglicisation individuelle** nette se calcule ainsi :

(langue maternelle française - langue d'usage française) x 100 % langue maternelle française

Statistique Canada, publications 92-733, 93-153 et 93-317.

Charles Castonguay, « Évolution démographique des Franco-Ontariens entre 1971 et 1991 », L'enjeu de la langue en Ontario français, p. 21.

La vie économique

En 1983, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) organise des colloques réunissant des centaines de travailleurs et de travailleuses dans sept régions différentes. On discute de plusieurs thèmes tels que la sécurité d'emploi, la technologie de pointe, les problèmes particuliers que rencontrent les femmes sur le marché du travail. Le Colloque provincial des travailleurs se déroule les 17, 18 et 19 juin à Sudbury, et c'est au cours de ce colloque qu'est formé le Comité provisoire des travailleurs. Plusieurs des thèmes discutés dans l'atelier portant sur l'économie reviennent en 1988 au moment du colloque « Les voies de l'avenir franco-ontarien ». On y parle de la nécessité d'éduquer la population, de créer des réseaux et de mettre sur pied des regroupements.

De toute évidence, il existe en Ontario français plusieurs petites et moyennes entreprises. La Chambre économique de l'Ontario est fondée en mai 1990 et publie *Le Lien économique*. On trouve même des cas de grandes réussites. Il reste à agencer tous ces éléments pour donner à la communauté franco-ontarienne une influence économique de premier plan. Les caisses populaires occupent une place importante. Leur idéologie de coopération a inspiré divers projets, telles les coopératives d'habitation et les coopératives agricoles. Certaines personnes pensent que la formule coopérative peut sortir l'Ontario français de son marasme économique.

La vie politique

Une organisation désireuse d'exercer une certaine influence doit s'approcher du pouvoir. Implantée à Ottawa depuis 1910, l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) profite depuis longtemps de la proximité du pouvoir fédéral. Durant des décennies, toutes les associations franco-ontariennes ont leur siège social à Ottawa. C'est encore le cas pour la plupart d'entre elles. Mais les services que réclame la population francophone (santé, services sociaux et communautaires, éducation) relèvent du gouvernement provincial. Certaines personnes pensent que l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) doit se rapprocher du pouvoir politique de l'Ontario à Toronto pour jouer plus efficacement son rôle. En 1975, l'ACFO se donne comme objectif d'augmenter la présence franco-ontarienne en politique et, par conséquent, elle ouvre un bureau à Toronto à la fin des années 1970. La démarche semble réussir. Après l'adoption de la loi 8 en 1986, l'ACFO embauche Katherine Langyel, lobbyiste à temps plein. La question est alors de savoir si l'ACFO devrait déménager son siège social à Toronto.

Sous le gouvernement Peterson (1985-1990), la mise en œuvre de la loi 8 mobilise la communauté franco-ontarienne. Beaucoup de nouveaux secteurs s'organisent pour fournir les services en français que prévoit la loi. Sous le gouvernement Rae (1990-1995), les énormes attentes de la communauté sont déçues : le bilinguisme officiel promis n'est pas instauré, la gestion des écoles de langue française est mise en veilleuse, le collège du Nord n'est annoncé qu'en 1993. Lorsque le gouvernement définit les groupes sociaux ayant droit à la préférence (femmes, autochtones, handicapés, minorités visibles), il refuse d'y intégrer les

francophones de l'Ontario. Sous le gouvernement Harris (1995-2002), la gestion des écoles de langue française est finalement accordée en 1997, les 12 conseils scolaires de langue française sont mis en place le 1^{er} janvier 1998, puis est établi un régime de financement de l'éducation beaucoup plus équitable. Toutefois, le gouvernement attribue aux municipalités la responsabilité des programmes sociaux, ce qui met en péril les services sociaux en français, puisque les municipalités sont exemptées de la *Loi sur les services en français*. Le gouvernement a aussi supprimé plusieurs agences et conseils consultatifs, dont le Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO). L'Office des affaires francophones perd également une grande partie de son personnel. Mais il n'y a plus de grands projets en cours de réalisation. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la question politique.

Deux questions se posent alors : le mécanisme de répartition des fonds fédéraux à la minorité franco-ontarienne et le rôle de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) dans la représentation politique de la communauté.

Opération Constitution

Opération Constitution est un mouvement né à Ottawa dans la foulée de la campagne pour conserver l'Hôpital Montfort. La décision de fermer cette institution montre que les services en français sont mal protégés par la Loi sur les services en français de 1986. Ils dépendent de la bonne volonté des gouvernements de l'heure. Opération Constitution, fondée en 1997, demande l'enchâssement des droits des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens dans la Constitution canadienne.

Dans les années 1990, certains groupes contestent le rôle de coordination de l'ACFO. Ces groupes prétendent occuper un rang égal à celui de l'ACFO. Une « coalition des communautés » obtient que les discussions portant sur la répartition des fonds fédéraux à l'Ontario se fassent non pas dans le contexte de la grande association, mais par un comité où l'ACFO reçoit le même statut que n'importe quelle autre association. Dans toutes les autres provinces, le ministère chargé de l'éducation négocie avec la grande association représentant la minorité de cette province. Ce nouveau mécanisme aboutit, en 1996, à la signature de la première entente Canada-Communautés Ontario, signée en 1996. Cet évincement de l'ACFO a de graves conséquences sur l'association qui ne joue plus son rôle historique d'organisme de concertation et de coordination de l'ensemble de la communauté franco-ontarienne.

Après plusieurs tiraillements, la décision de déménager le siège social de l'ACFO à Toronto est prise en 1993. Le déménagement a lieu en 1995. C'est un paradoxe que l'influence de l'ACFO décline dans la décennie suivante. Le budget de l'ACFO peut en témoigner. En 1992, l'ACFO reçoit une subvention annuelle de 761 792 \$ du Programme d'appui aux langues officielles (PALO). Au cours de la décennie suivante, le budget est réduit de 151 207 \$ en 1993, suivi d'une augmentation de 29 934 \$ en 1994, puis des réductions de 101 227 \$ en 1995, de 44 948 \$ en 1996, de 101 852 \$ en 1997, de 29 437 \$ en 1998, de 40 355 \$ en 1999 et de 71 103 \$ en 2000.

La santé et les services communautaires

Le dossier de la santé

Le domaine de la santé est depuis longtemps un secteur qui préoccupe la communauté franco-ontarienne. On le constate dans les demandes répétées à l'Université d'Ottawa pour qu'elle réserve des places aux Franco-Ontariennes et aux Franco-Ontariens ainsi que dans les demandes de services en français. En 1974, l'Association canadienne-